



GREENFIN LABEL
FRANCE FINANCE VERTE

POUR EN SAVOIR PLUS
ecologique-solidaire.gouv.fr/label-greenfin



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

RÉVEILLENZ VOTRE ARGENT POUR LA PLANÈTE !

En plaçant votre épargne sur des fonds labellisés Greenfin, vous avez la garantie que de ces sommes participeront au développement d'une économie durable et respectueuse de l'environnement.



Ce label est délivré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les montants placés sur un support labellisé Greenfin seront intégralement orientés vers des fonds d'investissement qui financent des entreprises vertueuses présentes sur des secteurs d'avenir.

Ces fonds d'investissement répondent à des objectifs de rentabilité et possèdent aussi une vocation extra-financière. Ils peuvent investir en capital ou en dette sur des PME spécialisées ou des grands groupes tirant leurs **revenus d'activités écologiquement responsables**. Ils peuvent soutenir des projets d'infrastructures propres ou encore acheter des obligations vertes qui permettent le financement de projets durables.

EST-CE BIEN CONTRÔLÉ ?

Les fonds labellisés respectent un référentiel précis élaboré par le Ministère de la Transition écologique et solidaire avec l'appui d'un comité composé d'experts indépendants.

Ces fonds sont ensuite audités régulièrement par des organismes indépendants qui suivent un cahier des charges strict également instauré par le Ministère. **Ces contrôles sont effectués au niveau du portefeuille d'entreprises** dans lequel le fonds est investi, ce qui permet un dialogue constructif entre l'auditeur, l'investisseur et la société.

OÙ VA MON ARGENT ?

Le Ministère de la Transition écologique et solidaire a établi un référentiel qui guide les investissements des fonds labellisés vers des activités spécifiques : **énergies renouvelables, bâtiments verts, économie circulaire, transport propre, agriculture biologique, dépollution, industrie innovante.**

Par ailleurs, les fonds ont l'interdiction de financer des entreprises liées aux secteurs de l'énergie fossile et du nucléaire, ou des entreprises ayant subi des controverses sociales ou éthiques. Les gérants doivent également **mesurer l'impact concret de leurs investissements** sur la transition écologique.

QUELS RISQUES ?

Le risque de défaut et le niveau de rentabilité associés aux investissements verts ne diffèrent pas des autres types d'investissement.

En outre, les actifs verts qui composent le portefeuille des **fonds Greenfin ne sont pas exposés au risque de désinvestissement**. Ce dernier concerne essentiellement les actifs exclus par le label (fossiles et nucléaires) en cas de controverse, d'externalités négatives avérées ou d'apparition de technologies concurrentes propres.

